

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 février 2014

Présents : Christian VERGNES, Maire, Marc ANDRIEU, Marie-Hélène BASTIDE, Annie COSTES, Michel COUFFIGNAL, Patrick CROUZET, Alain CROZES, Jean-Paul GARY, Patricia LAUR, David MAZARS, Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL.

Absents excusés : Christophe ALARY, Isabelle ENGELVIN, Amandine MAGNIETTE, Eric PRATMARTY (pouvoir à Marie-Hélène BASTIDE), Benoît RIGAL Sandrine ROELS.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Tarif location salle des fêtes,**
- 2) Acquisition parcelle voirie Lot. Les Pyrénées à Magrin,**
- 3) Demande de cession domaine public,**
- 4) Questions diverses.**

1° Tarif de location des salles des fêtes

Plusieurs demandes de location de salle des fêtes pour des réunions ont été émises dernièrement (chambre d'agriculture de Baraqueville et syndicat des apiculteurs pour la salle de Magrin, assemblée générale de la FDSEA le 11 avril à Ceignac). Le principe d'appliquer pour chacune des salles concernées le tarif « particulier commune » pour une réunion incluant des personnes de la Commune (c'est le cas pour les trois demandes ci-dessous) est adopté, soit 100 euros pour la salle de Magrin et 200 pour celle de Ceignac.

M le Maire indique qu'il a eu également une demande de Mme BOUVET (cours de zumba) pour une location de la salle des fêtes de Ceignac pour un événement exceptionnel (soirée avec plusieurs clubs hors Commune) : un tarif de 50 euros est créé à cette occasion et lui sera donc facturé en lieu et place du tarif habituel pour un cours ordinaire (5 euros/h).

Le Conseil Municipal valide ces tarifs.

M le Maire propose de revoir l'ensemble de ces tarifs après les élections municipales.

2° Acquisition d'une parcelle de voirie au lotissement les Pyrénées à Magrin

Un plan du lotissement est distribué aux élus ; la partie voirie a fait l'objet d'un déclassement avant cession dans le domaine public. Aujourd'hui, il convient de régulariser la parcelle 1499 supportant d'une part le transformateur EDF et d'autre part un délaissé pour aménager un espace propre par le biais d'une cession gratuite de M Bernard VERNHES.

Le Conseil Municipal valide cette cession de parcelle qui sera effectuée par M Bernard VERNHES, gratuitement.

Le plan fait apparaître une parcelle longeant le chemin rural au fond du lotissement : elle a fait l'objet d'une régularisation à la Commune.

3° Demande de cession d'une partie du domaine public

Un plan du village d'Albinet est distribué ; il fait apparaître les diverses occupations illégales du domaine public ainsi que la parcelle du domaine public supportant un puits (sécurisé dernièrement par la Commune) et un escalier permettant d'accéder à l'étage du bâtiment situé sur la parcelle C 25. Cette partie fait l'objet de la part de Mme AL RIFAI, mandatée par son fils, d'une demande d'acquisition.

Parallèlement, il a été demandé à la famille POUGET si elle souhaitait acquérir un délaissé longeant la voie publique (cela aurait permis de régulariser la situation car un escalier permettant d'accéder à la parcelle du dessus y a été construit sans autorisation) ; M le Maire donne lecture d'un courrier de la famille POUGET indiquant ne pas vouloir acquérir cette parcelle. M VERGNES contactera à nouveau cette famille pour trouver une solution.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la demande d'acquisition de la parcelle supportant le puits par la famille AL RIFAÏ avec au préalable le lancement d'une enquête publique.

Avant le lancement de l'enquête publique, une estimation de ce terrain sera demandée à France Domaines.

Le Conseil Municipal valide le lancement de l'enquête publique pour la parcelle supportant le puits avec tous les frais d'enquête à la charge de la famille AL RIFAÏ et charge M le Maire de contacter la famille POUGET pour la régularisation de la parcelle citée ci-dessus.

En parallèle, M le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire déposé par la famille POUGET Dominique pour agrandir le bâtiment situé sur la parcelle 18 a été refusé après instruction par les services de la DDT.

4° Questions diverses

◆ M le Maire fait part aux élus du message de M le Président du Conseil Général concernant la **pétition qui circule sur le net pour accélérer l'aménagement de la 2 x 2 voies RN 88.**

◆ **L'assemblée générale des Maires** aura lieu le vendredi 14 février à Luc : mailer cette invitation aux élus afin qu'ils s'inscrivent s'ils le souhaitent.

◆ Service Animation : les assistantes maternelles de la Commune souhaitent que l'animatrice intervienne deux fois par mois au lieu d'une : avis favorable sur le principe.

Le projet de séance de cinéma plein air prévue pour le 30 août prochain sera revu avec le prochain conseil municipal.

◆ Une réunion regroupant les agriculteurs du secteur est programmée le 7 février prochain à Manhac ; l'objet est l'information pour le maintien de la commune en zone vulnérable.

◆ **Mariage de Benoît RIGAL et Hélène MERDRIGNAC** le 22 mars 2014 : le faire-part circule au sein de l'assemblée (une date limite de réponse est souhaitée au 22 février).

◆ **Ecole et Cantine** : il a été constaté que des enfants prennent le repas à la cantine sans rester à l'école l'après-midi.

Le principe de ne pas remplacer les aides-maternelles absentes pour un jour seulement est adopté au vu des difficultés rencontrées pour trouver des remplaçantes et de la complication administrative que cela engendre.

◆ **Assemblée générale du syndicat du Viaur** : la participation communale annuelle augmente d'environ 600 euros car elle intègre désormais les fournitures pour travaux qui faisaient l'objet d'un appel de fonds aux communes concernées au cas par cas.

Le syndicat a fait éditer un ouvrage sur la faune et flore de son territoire : il sera donné à la médiathèque.

◆ **La dernière facture ALSH de 2013** s'élève à 1 205 euros ; le total payé pour 2013 est de 4 928 euros pour 301 journées de présence.

La 1^{ère} rencontre avec Marielle MOULY du Pays Ruthénois pour l'étude sur la petite enfance aura lieu le jeudi 20/02 à 20 h 30 à Cassagnes dans les locaux de la Communauté de Communes.

M le Maire effectue un compte-rendu de la réunion organisée par la DSSCP sur les rythmes scolaires : à ce jour, 29 communes ont démarré la semaine des 4.5 jours et demi.

Pour bénéficier de l'aide CAF (0.5 euro/enfant/jour), il faut créer un ALSH avec un taux d'encadrement d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et/ou 18 enfants de plus de 6 ans ; de plus, un agrément PMI est nécessaire pour les salles d'accueil, ce qui n'est pas aujourd'hui acquis.

En matière d'animation sportive, l'encadrant doit avoir un diplôme d'Etat si l'on veut le rémunérer.

On attend début mars un questionnaire CAF envoyé aux communes pour connaître l'organisation prévue.

Une synthèse de toutes ces informations devra être effectuée auprès du nouveau conseil municipal afin qu'il se positionne sur les activités à mettre en œuvre.

Pour information, l'école Marie-Emilie ne souhaite pas appliquer cette réforme des rythmes scolaires.

◆ **Chantiers en cours**

→ aménagement du village de Magrin : le SIEDA va réaliser les travaux d'extension des réseaux secs en souterrain dans le secteur de la Fontaine en 2014.

→ WC handicapés Magrin : le maçon a terminé son intervention et va démarrer les travaux pour ceux de la salle des fêtes de Ceignac.

◆ **Les Pays vont disparaître fin 2014** pour devenir des PETR (Pole Equilibre Territoire Ruraux). Les Communautés de Communes de Rignac, Laissac et Bozouls vont rejoindre le PETR du Ruthénois : cela va permettre de bénéficier d'un nouveau programme LEADER. Ce sont les intercommunalités qui seront représentées au PETR.

◆ **Zone d'activités les Molinières 2** : l'ouverture des plis des travaux d'aménagement a eu lieu et ils sont en cours de vérification.

Tous les lots (3) sont à ce jour vendus ou réservés.

◆ **Une battue aux pigeons est programmée**, à la demande de la RAGT, le 1^{er} mars 2014 (intégrer la tourterelle turque).

◆ **Prochaine réunion d'adjoints** : 19 février à 9 h et **prochain Conseil Municipal** le 6 mars ; comme en 2008, le budget sera voté après les élections municipales

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 30.